



République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 novembre 2024



Ordre du jour

OooOooO

Procès-verbal et décisions

01 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

=>Adoptée à l'unanimité

Affaires diverses

02 – AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2025

=>Adoptée à l'unanimité

Finances

03 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2024

=>Adoptée à l'unanimité

04 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE BILLARD CLUB POUR 2024

=>Adoptée à l'unanimité

05 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DE LA DOTATION =>Adoptée D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

=>Adoptée à l'unanimité

06 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (F2D) – AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

=>Adoptée à l'unanimité

07 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

=>Adoptée à l'unanimité

Administration générale

08 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE

=>Adoptée à l'unanimité

Affaires diverses

09 - RESILIATION DE L'ADHESION AU LABEL « STATION VERTE DE VACANCES »

=>Adoptée à l'unanimité

10 - CCLST – ADHESION AU SERVICE COMMUNE « RGPD ET ENJEUX NUMERIQUES » POUR LA PERIODE 2025 – 2027

=>Adoptée à l'unanimité

OooOooO

La Secrétaire de séance

Chantal GUERLINGER



Fait et délibéré à Descartes le 19/11/2024.

Publié électroniquement le 22/11/2024.

Le Maire

Bruno MÉREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage ou de publication.